## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME SYLVIE CARREGA

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

OBJET : OPH 13 Habitat : aide à la réhabilitation énergétique de la résidence "Les Olives" à Marseille 13e arrondissement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé :

- d'octroyer à l'Office Public de l'Habitat (OPH) 13 Habitat une subvention de 1.178.304 € destinée à accompagner la réhabilitation énergétique de 431 logements locatifs sociaux résidence « Les Olives » à Marseille 13<sup>e</sup> arrondissement, pour une dépense éligible TTC de 5.891.518 €:
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe :
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité Monsieur ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

> ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée